



L'ACTUALITÉ INDISPENSABLE À LA  
GESTION DE VOTRE ÉTABLISSEMENT

## ● Introduction

L'édito

P.02

-

## ● Retour sur les conférences

L'essentiel à savoir

P.03

-

## ● Le regard de nos partenaires

Conseils éclairés

P.13

-

## ● Conclusion

Perspectives

P.19

-



Parce que notre monde bouge,  
ajustons notre gestion pour assurer  
notre avenir

HORS-SÉRIE

[ JG20 ]



**Gestion : assurons notre avenir !**

La JG20 est en replay sur [FDO Live](#)

P.03

-



**Jean-Louis Roumilhac**  
Pdt commission comptabilité-  
gestion Fédération nationale des

” *Le but de la vie, ce n'est pas l'espoir de devenir parfait, c'est la volonté d'être toujours meilleur (Ralph W. Emerson)*

## Une journée axée sur les priorités de gestion dans ce contexte de crise

Une journée nationale de formation et d'information technique est toujours un moment fort et riche en enseignements. Nous devions initialement nous retrouver à Paris à la Maison de la Chimie en mai 2020. En raison de la pandémie actuelle, nous avons décidé de surseoir à cette réunion pour la reprogrammer le 14 octobre. Là encore, du fait de la reprise de la progression du virus post saison estivale, nous avons dû annuler cette rencontre en présentiel. Cependant, il nous est apparu important de maintenir cette journée d'une autre façon, compte tenu de l'importance des sujets abordés. Tous les travaux entrepris pour l'organisation d'une rencontre sur site ont dû être repensés pour être transformés en format 100% digital. Cela a nécessité un travail supplémentaire, mais tous les intervenants (internes et externes à la Fédé-

ration nationale des Ogec) qui ont travaillé sur cette nouvelle formule ont montré qu'ils savaient s'adapter très rapidement pour présenter une réalisation technique de qualité en un temps record. Bravo et merci à toutes celles et tous ceux qui ont vu leurs efforts récompensés par la connexion à distance de plus de 550 personnes. Tous les participants de la Journée Gestion 2020, mais aussi ceux qui n'ont pas pu y participer, pourront revivre ces moments en allant les (re)visionner sur [FDO Live](#), la plateforme de rediffusion de nos événements qui devient, au fil du temps, le site incontournable pour obtenir les informations à la fois techniques et pratiques sur l'ensemble des domaines de gestion nécessaires au bon fonctionnement des établissements scolaires de l'Enseignement catholique.

### Ours

Dir. de la publication : Laurent Laming - Chargée de la publication : Marine de Montalivet - Mag des Ogec : 277 rue Saint Jacques, Paris 5 - Tel : 01 53 73 74 40 - [contact@fnogec.org](mailto:contact@fnogec.org) - [www.fnogec.org](http://www.fnogec.org) - Crédit photo couverture ©Arcane Studio

# | Retour sur les conférences





© Jean Duverdier

## Contrôle interne et gestion des risques : mémento

Qu'est-ce qu'un dispositif de contrôle interne ? En quoi contribue-t-il à la maîtrise des risques ? La Fédération nationale des Ogec met à votre disposition un nouveau **mémento** qui rappelle les objectifs du contrôle interne et détaille les différentes étapes d'un dispositif de contrôle interne. Objectif : faciliter la mise en place et le suivi d'un dispositif de contrôle interne dans un Ogec pour sécuriser le fonctionnement de l'établissement et contribuer à sa bonne gouvernance. Certaines thématiques, brièvement abordées dans le mémento, ont été approfondies dans des **fiches pratiques** : la gouvernance d'un établissement scolaire, les délégations dans un Ogec et les risques de mise en cause de la responsabilité personnelle des dirigeants d'Ogec.

Article rédigé par Clarisse Walckenaer, chargée de mission  
Pôle économie-gestion - Fédération nationale des Ogec

### La mise en place d'un dispositif de contrôle interne devient accessible à tous !

Grâce à ISI Gestion, l'application d'aide à la gestion disponible sur notre plateforme digitale Isidoor, la mise en place d'un dispositif de contrôle interne devient accessible à tous ! Nous travaillons sur un nouveau module de gestion des risques qui sera prochainement intégré et disponible dans l'application. Ce module :

- Permettra à l'ensemble des établissements de repérer et d'évaluer les risques propres à leurs activités
- Proposera des actions ainsi que des procédures afin de couvrir les risques identifiés

”

Retrouvez le **mémento** et les **fiches pratiques** sur le site de la Fédération nationale des Ogec



## Avec la poursuite de la crise sanitaire, quelles sont les priorités en matière de gestion d'un établissement scolaire ?

Avec la poursuite de la crise sanitaire, la Fédération nationale des Ogec vous recommande de porter une attention particulière aux charges de fonctionnement, et notamment à celles qui risquent de déraper comme le nettoyage des locaux et la restauration scolaire pouvant représenter à elles seules entre 15 et 20% de celles-ci.

### Nettoyage des locaux

Le protocole sanitaire impose un nettoyage quotidien des sols et des surfaces ainsi qu'un nettoyage désinfectant quotidien des points de contacts. Le risque de surcoût est important pour deux raisons : beaucoup d'établissements ne prévoient pas un passage par jour, les sociétés de nettoyage pourraient en profiter pour faire passer des augmentations tarifaires importantes. Nous proposons des bonnes pratiques pour limiter le surcoût :

- Si la prestation est sous-traitée : il y a de fortes chances pour que les prestations prévues au contrat permettent déjà de respecter le protocole. Il faut dans ce cas repartir du contrat en cours et "toi-letter" les prestations prévues au contrat (ex : diminuer la fréquence de prestations moins prioritaires)
- Si la prestation est réalisée par du personnel Ogec : il est nécessaire de recalibrer la prestation à

partir des cadences et des fréquences. Il pourrait être envisagé de faire contribuer les personnels de l'école et de réfléchir à des possibilités de mécanisation pour améliorer les cadences. Vous trouverez sur le site internet de la [Fédération nationale des Ogec](#) un certain nombre de documents très utiles que vous pourrez télécharger et qui vous aideront à calibrer une prestation de nettoyage.

### Restauration scolaire

Les frais fixes liés à un repas deviennent plus importants lorsque la fréquentation baisse, et de nombreux contrats prévoient des clauses de fréquentation minimum qui permettent au prestataire de facturer des frais fixes en fin d'année si cette fréquentation minimum n'est pas atteinte. Le risque de ne pas l'atteindre reste important compte tenu du fait que certaines classes puissent se retrouver dans l'obligation de fermer. Nous vous recommandons donc d'anticiper ce point pour ne pas vous retrouver en fin d'année avec une facturation de frais fixes qui mettrait en danger votre établissement scolaire. Afin de prévenir ce risque, il serait prudent de renégocier cette clause.

---

Pour répondre à vos interrogations sur les priorités à mettre en place en matière de gestion de vos contrats de prestations de service, nous avons interrogé deux experts pour vous apporter un éclairage adapté à la situation.

---

## Quelles recommandations donner à un établissement qui s'inquiète de ne pas atteindre la fréquentation prévue au contrat en 2020 ?



Olivier Ohanian  
Consultant en RS  
Fondateur de Deli Conseil

Dans les contrats de restauration scolaire, certaines clauses -telles que les clauses de fréquentation minimum- permettent au prestataire de facturer des frais fixes en cas de baisse de la fréquentation. Que faire si vous pensez d'ores et déjà que vous n'atteindrez pas cette fréquentation ? Entretien avec Olivier Ohanian, consultant en restauration scolaire et fondateur de [Deli Conseil](#).

**L'**établissement doit repartir de son contrat, qu'est-il prévu ? N'y a-t-il pas des clauses du contrat qui le mettent en situation de danger ?  
**Olivier Ohanian** : de nombreux contrats de restauration prévoient une clause de fréquentation minimum. L'indemnité par repas manquant est parfois importante (ex : 2,20€ par repas en dessous de 95% de la fréquentation annuelle prévue au contrat). **Je propose alors de négocier une clause d'indemnisation du prestataire à hauteur de 0,30€ par repas manquant,**

**jusqu'à 80% de fréquentation.** Cette clause permettra à l'établissement de limiter ses coûts, et à la société de restauration de maintenir sa marge à un niveau correct. C'est une démarche gagnant-gagnant :  
- Pour la société de restauration : paiement mensuel (et non en fin d'année) offrant au prestataire des facilités de trésorerie, paiement dès le premier repas manquant et non à partir de 95% de fréquentation  
- Pour l'établissement : indemnité par repas plus faible que celle prévue au contrat. La marge de la SRC reste correcte (> 5%) jusqu'à 80% de fréquentation, sans réorganisation du personnel. En dessous de 80% de fréquentation, on serait dans une situation exceptionnelle comme celle du Covid avec des mesures d'activité partielle nécessitant une autre négociation avec la SRC, comme cela a été le cas en mars pendant le 1<sup>er</sup> confinement. Ceci est une proposition adaptée aux contrats de moins de six ans d'ancienneté. Les contrats plus anciens ont généralement des marges supérieures aux normes du marché (de 5 à 10%) et ne seront pas réellement impactés par la baisse du nombre de convives. Pour rappel, ces contrats méritent d'être remis en concurrence.





Mathilde Delaunay  
Avocate  
Cabinet Guillemain Flichy

## Contrats de prestations de service<sup>1</sup> : quelles clauses scruter à la loupe ?

Avec la poursuite de la crise sanitaire, un état des lieux des obligations contractuelles doit être entrepris par les établissements scolaires afin de réadapter leurs contrats à leurs besoins et aux nouvelles réalités économiques. L'objectif ? Avoir une vision exacte de leurs obligations et de celles de leurs prestataires. Les conseils de Mathilde Delaunay, avocate chez [Guillemain Flichy](#).

Une attention toute particulière doit être portée aux clauses suivantes :

**1. Les modalités de calcul de prix :** au-delà du prix de la prestation de service, comment et sur quelle base sont calculés les éventuels frais fixes ?

**2. Le détail des prestations visées par le contrat :** l'ensemble des prestations de service répondent-elles aux besoins réels de l'établissement scolaire ? Peuvent-elles être modulées voire remplacées par d'autres prestations, notamment dans les contrats d'entretien des locaux scolaires ?

**3. L'ancienneté et les modalités de résiliation du contrat :**

- À quelle date le contrat a-t-il été conclu ? Certains contrats ont plusieurs années, voire décennies, d'ancienneté. Ils peuvent n'avoir jamais été réactualisés, à l'exception des clauses sur le prix. Les prestations rendues ne sont pas nécessairement en phase avec les besoins de l'établissement.

- Le contrat de prestation de service est-il à durée déterminée ou indéterminée ? Que ce soit dans un cas ou dans l'autre, quelle est la durée du préavis à



© Adobe Stock

<sup>1</sup>Restauration, entretien des locaux scolaires, etc.

<sup>2</sup>Mathilde Delaunay est experte des organismes à but non lucratif



Prestations de service



© Jean Duverdière

Prudence : la rupture du contrat repose sur le respect d'un préavis contractuellement prévu

respecter ? Si le contrat est à durée déterminée, il ne peut alors être rompu qu'à une date d'anniversaire expressément prévue, à la différence du contrat à durée indéterminée qui, lui, peut être rompu à tout moment. Prudence toutefois dans les deux cas, la rupture du contrat repose sur le respect d'un préavis contractuellement prévu. Si aucun préavis n'est précisé dans le contrat, il doit alors être *raisonnable*. Le caractère raisonnable du préavis s'apprécie notamment au regard de l'antériorité des relations entre les parties : plus le contrat est ancien, plus le préavis à respecter est long. La résiliation du contrat engendre-t-elle des frais pour l'Ogec ? Si des investissements ont été réalisés par le prestataire, la rupture



© Adobe Stock

**Recommandation : remettre les contrats en concurrence au moins tous les 5 ans !**

Remettre régulièrement en concurrence les contrats de prestations de service est une saine mesure de gestion qui permet de les adapter aux besoins de l'établissement et de s'assurer que le prix reste raisonnable.

L'objectif de cet état des lieux est de négocier avec les prestataires de service pour adapter les contrats à la situation sanitaire actuelle

du contrat avant la fin de la période d'amortissement peut donner lieu au paiement d'indemnités de la part de l'établissement scolaire.

En tout état de cause, l'objectif de cet état des lieux n'est pas de mettre fin à l'ensemble des contrats de prestations de service, mais de négocier avec les

prestataires afin de trouver des modalités de poursuite des contrats, qui soient respectueuses des intérêts de toutes les parties.

*Article rédigé par Mathilde Delaunay, avocate au cabinet Guillemain Flichy. Mathilde est experte des organismes à but non lucratif.*



# Incidence de la réforme comptable sur la lecture des indicateurs financiers et des indicateurs de gestion

La nouvelle réglementation comptable n'est pas sans conséquences et entraîne des incidences inévitables sur un certain nombre d'indicateurs financiers et d'indicateurs de gestion. Comment analyser les variations de ces indicateurs ? Sont-elles liées aux impacts de la réforme des enregistrements comptables ou aux effets de la gestion économique et financière ?



**Un impact majeur...** d'une part, la réforme du traitement des subventions entraîne une reprise obligatoire d'une quote-part de subvention en résultat exceptionnel, d'autre part, les aides privées ne peuvent plus être qualifiées de subventions et doivent transiter par le compte de résultat, quelle que soit leur destination (fonctionnement ou investissement) **...avec des effets multiples...** les impacts sur les soldes intermédiaires de gestion sont en effet facilement identifiables. Exemple : une aide privée à l'investissement impactera directement le résultat courant et le résultat net alors qu'une subvention de même montant impactera plus faiblement le résultat exceptionnel et le résultat net par le biais de

## Les variations des indicateurs financiers et des indicateurs de gestion nécessiteront une analyse détaillée

la reprise d'une quote-part annuelle en résultat. En revanche, les impacts sur les ratios pourront être très significatifs sans que leurs origines et leurs effets soient immédiatement et intuitivement perceptibles. Pour un Ogec générant 1 500 000€ de produits courants et percevant 100 000€ d'aide exceptionnelle à l'investissement, les effets<sup>1</sup> sur les 5 ratios essentiels retenus par Indices peuvent être les suivants :

La modification des règles de comptabilisation des aides à l'investissement aura un impact majeur sur les soldes intermédiaires de gestion et sur le calcul des ratios.

Ratio actuel	Aide privée 100%	Aide privée 50% Subvention 50%
<b>Impact des modifications sur ratio</b>		
Frais de personnel en % des produits courants : 43% Impact sur le ratio	Diminution de 2,7 points	Diminution de 1,1 point
Maintien des locaux en % des produits courants : 20% Impact sur le ratio	Diminution de 1,3 point	Diminution de 0,6 point
CAF en % des produits courants : 10% avec loyer Impact sur le ratio	Augmentation de 5,6 points	Augmentation de 3 points
Amortissement du LT/CAF Impact sur le ratio	Diminution de 24 à 14 mois	Diminution de 24 à 18 mois
Fonds de roulement Impact sur le ratio	Pas d'incidence	

<sup>1</sup>toutes choses égales par ailleurs



© Jean Duverdière

## I Soyez vigilants sur l'évolution des indicateurs

1. Plus le ratio de charges en % des produits courants est élevé, plus la variation du ratio sera importante.
2. L'importance de la variation du ratio dépend de sa nature (très forte sensibilité des ratios incluant la CAF).
3. L'importance de la variation du ratio dépend de l'origine de l'aide, privée ou publique.
4. L'importance de la variation du ratio dépend de la valeur absolue de l'aide.

Variation majeure des ratios ? Effet changement de méthode comptable ou de reclassement ? Effet variation des flux financiers ? Retrouvez dans [ISI Gestion](#)<sup>1</sup> des fiches et des outils d'analyse qui vous aideront à vous y retrouver entre impact de gestion et impact de la réglementation sur tous les ratios présentés.

Article rédigé par Jacques Dautais, membre de la commission comptabilité-gestion de la Fédération nationale des Ogec

## Annexe des comptes 2020 : renseignez les informations sur les effets de la crise

La situation exceptionnelle à laquelle les Ogec sont confrontés n'a pas été sans conséquences économiques sur l'année. Dans ce cadre, une information sur les effets financiers de la Covid-19 doit être présentée dans l'annexe aux comptes clos au 31 août 2020. Naturellement, les éléments à indiquer doivent avoir un caractère significatif et être en rapport avec la situation exceptionnelle que nous vivons. N'oubliez pas de recenser et de rassembler dès à présent toutes les informations liées à cette crise et qui doivent y figurer.

”

<sup>1</sup> Retrouvez toutes les infos et le module Indices dans l'application *ISI Gestion*, sur la plateforme [Isidoor](#)



## Application d'aide à la gestion : Isidoor et la gestion prévisionnelle intégrée à ISI Gestion

Afin de répondre à des obligations institutionnelles, à la fois définies par les statuts-types des Ogec et par le statut des chefs d'établissement, chaque organisme de gestion de l'enseignement catholique (Ogec) doit veiller à la construction d'un budget prévisionnel ainsi que d'un plan pluriannuel d'investissement, sur proposition du chef d'établissement.

C'est bien entendu ensemble que le chef d'établissement et le conseil d'administration de l'Ogec :

1. Définissent les règles d'élaboration des plans et des budgets prévisionnels
  2. Mettent en place une procédure d'exécution puis de suivi de ces plans et de ces budgets
  3. Établissent une planification financière à moyen terme
  4. Veillent à dégager des moyens financiers pour faire vivre le caractère propre de l'établissement
- Intégrer le module de gestion prévisionnelle à [Isi Gestion](#) (application sur Isidoor) présente de multiples intérêts. En effet, l'ensemble

des établissements du réseau des Ogec y a accès gratuitement via la plateforme [Isidoor](#). D'autre part, les futurs utilisateurs évolueront dans un environnement informatique déjà connu et toujours aussi simple d'usage. Enfin, au-delà des modifications apportées par la nouvelle nomenclature comptable, certains modèles de restitution, déjà présents dans le dossier de gestion, ont été réutilisés et transposés vers une vision de la vie de l'établissement à 5 ans. Cet outil incontournable de gestion prévisionnelle sera mis à la disposition des écoles isolées et de tous les ensembles scolaires

mixtes : c'est une aide indispensable à la gestion et au pilotage des établissements qui leur permettra d'anticiper les risques et de mettre en œuvre les mesures correctives qui s'imposeront. Le rapport prévisionnel, qui pourra être édité depuis [ISI Gestion](#), sera ainsi personnalisé pour chaque établissement : il s'obtiendra en 5 étapes à partir de l'importation des balances harmonisées N-2, N-1 et après avoir préalablement défini les hypothèses liées au fonctionnement ainsi qu'à l'investissement. Actuellement en phase de test, cet outil sera accessible au réseau et opérationnel début 2021.



Véronique Dussoulier  
Chargée de mission  
Pôle économie-gestion



” Gouverner, c'est prévoir ; et ne rien prévoir, c'est courir à sa perte.  
- Emile de Girardin



## Réforme 2020 : l'apprentissage en perspective...

La conférence du 14 octobre qui portait sur les risques spécifiques et les opportunités liés à la formation par apprentissage a mis en perspective la cartographie des risques de l'activité *apprentissage* pour une UFA<sup>1</sup> et a présenté un nouveau memento qui explique pourquoi il est essentiel que les dirigeants d'Ogec veillent à la mise en place et au suivi d'un dispositif de contrôle interne.

La réforme « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » occasionne un big bang de la formation professionnelle. Le dispositif et le financement de l'apprentissage se voient profondément modifiés : le développement de l'apprentissage apparaît comme une opportunité qu'il faut accompagner et sécuriser. La cartographie des risques (bientôt disponible dans ISI Gestion) permet d'identifier les risques liés au développement de cette formation, que ce soit en CFA ou en UFA. Cette formation est déjà largement répandue dans les établissements de l'Enseignement catholique qui dénombre plus de 20 000 apprenti(e)s dans près de 50 CFA et 300 UFA sur l'ensemble du territoire. Les mesures prises dans le cadre du plan de relance national #1jeune1solution offrent une incroyable opportunité aux entreprises d'embaucher des jeunes à coût réduit. En plus, ce dispositif donne lieu à des modalités de gestion particulières qu'il faut saisir : certification Qualiopi, développement des relations entreprises, gestion des conventions entreprises, suivi de la facturation aux Opcw... [L'Agence Excellence Pro](#) a présenté ces risques et ses éclairages pour y apporter des solutions. Pour en savoir plus, contactez Emilie Julien : [e-julien@enseignement-catholique.fr](mailto:e-julien@enseignement-catholique.fr)

### Agence nationale Excellence Pro : qui sommes-nous ? Quels sont nos enjeux ?

Notre ambition : développer, promouvoir et représenter la formation professionnelle de l'Enseignement catholique en transmettant aux jeunes les savoirs essentiels à leur épanouissement sur le marché du travail et en dispensant des formations de qualité : [en savoir +](#)

© Agence Excellence Pro



© Jean Duverdier



<sup>1</sup>CFA /UFA : Centre de formation d'apprentis / Unité de formation d'apprentis  
Article rédigé par Émilie Julien, directrice de l'Agence nationale Excellence Pro

# | Le regard de nos partenaires





## Annexe des comptes annuels : l'élément clé pour comprendre les états de synthèse établis avec le nouveau plan comptable

Vous avez été nombreux à découvrir les nouveaux états de synthèse (bilan, compte de résultat, annexe) qui vous ont été présentés lors de la Journée Gestion du 14 octobre. Ces documents subissent quelques modifications importantes. Ils sont issus du changement de nomenclature qui a fait l'objet de la campagne de formation sur la nomenclature comptable applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Concernant les comptes annuels, nous avons encore quelques mois avant de digérer cette réforme et de visualiser l'impact de ces changements. Quoiqu'il en soit, c'est dans l'annexe comptable, et surtout celle de la première année d'application de la réforme qu'il conviendra d'expliquer tous cela au lecteur des comptes annuels. En effet, la règle veut que les reclassements opérés, imposés par l'application de la nouvelle réglementation, soient mis en évidence et expliqués dans des tableaux réservés à cet effet dans l'annexe. C'est ce qu'on appelle des tableaux pro forma où les éléments

sont présentés et comparés *avant* et *après* la réforme. Pour vous accompagner dans cette mutation, une nouvelle série de formations digitales vous sera proposée au printemps 2021 afin que vous preniez le temps de bien vous préparer à l'élaboration de ces documents. L'annexe aux comptes annuels fait en effet la part belle à une partie rédactionnelle et référentielle, mais aussi à la présentation de plusieurs tableaux dont une grande partie est exigée par le règlement comptable. L'annexe doit être un document utile pour faciliter la bonne compréhension des comptes et des options

comptables retenues. Elle doit relater les évènements importants et significatifs qui ont une incidence sur les comptes. Il ne faut cependant pas qu'elle remplace les informations qui doivent être communiquées dans le rapport de gestion du conseil d'administration ou de l'organe dirigeant de l'association gestionnaire de l'établissement scolaire. Toutefois, le nouveau règlement comptable instaure une nouveauté en exigeant la chose suivante : toute association doit commencer son annexe par une note de présentation dont le contenu et les règles sont bien définis.



Philippe Guay  
Dir. stratégie & comm.  
M<sup>e</sup> des associations

**In Extenso**  
Experts-Comptables

” Pour vous accompagner, une série de formations digitales vous sera proposée au printemps 2021



<sup>1</sup>Économie sociale et solidaire / © Adobe Stock

## La note de présentation : un élément clé de l'annexe

La note de présentation doit comprendre, "avant les principes et méthodes comptables appliqués :

- Une description de l'objet social de l'entité
- Une description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées
- Une description des moyens mis en œuvre

Y sont également mentionnés les faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes de l'organe délibérant" (art.431-2, règlement ANC n°2018-06). On voit que le régulateur a voulu donner à ce document, comptable à l'origine, une évolution qui l'apparente plutôt à un outil de communication. À vous de saisir cette opportunité !

Article rédigé par Philippe Guay, directeur Stratégie et Communication, Marché des Associations - [In Extenso](#)

## In Extenso, une vision claire de l'expertise-comptable qui privilégie la proximité

En tant qu'expert-comptable spécialiste des associations et des organismes de l'ESS<sup>1</sup>, In Extenso connaît très bien les préoccupations des dirigeants bénévoles et des salariés de ces structures. Or, le réseau des Ogec repose sur des entités juridiques ayant de nombreuses obligations de gestion. C'est dans ce cadre que la Fédération nationale des Ogec et In Extenso ont mis en place un partenariat engagé et pérenne qui permet aux Ogec d'être conseillés et accompagnés au quotidien sur leurs problématiques de gestion.

”

**Notre volonté : vous décharger de vos obligations et vous aider à prendre les bonnes décisions**



## Comment optimiser votre trésorerie courante ? En tirant parti des premiers enseignements de la crise...

En tant que gestionnaires d'établissements scolaires, vous avez dû -et dans l'urgence- vous adapter afin de pouvoir gérer le mieux possible les enjeux pédagogiques, administratifs et financiers auxquels ont été soumis vos établissements, face à la crise sanitaire sans précédent qui nous a pris de court dès la mi-mars et que nous subissons encore aujourd'hui.

Il est alors devenu inéluctable que vos opérations bancaires devaient être dématérialisées pour assurer une continuité dans le règlement de vos factures, salaires et autres prestations mais également dans l'encaissement de vos créances, y compris celles des familles. Vos logiciels comptables et de paiement vous permettent de télécharger vos fichiers auprès de votre banque, soit par internet, soit via le logiciel de communication bancaire, afin d'effectuer les règlements (salaires par exemple). De la même manière, le traitement de vos encaissements peut être optimisé. Bien évidemment, dans la plupart de vos Ogec, la facturation des familles est directement prélevée à votre initiative, à une date déterminée. Cependant, le règlement des prestations annexes comme la cantine, la garderie ou encore la photo de classe est encore réalisé par chèques ou par espèces que vous devez donc ré-

ceptionner et encaisser manuellement. Le règlement de ces activités périscolaires par carte bancaire est un excellent moyen pour les Ogec d'optimiser leur trésorerie. Vos familles sont à l'aise avec l'e-commerce et régler par carte fait partie de leurs habitudes, alors que vous n'êtes que 30% à mettre ce moyen de paiement à disposition des parents. Sa mise en place ne nécessite pas d'équipements spécifiques. Sur le portail de Scolinfo, École Directe ou Agate (dans le bandeau de l'Espace Famille), un onglet *paiement en ligne* avec le détail des prestations à régler par enfant permet d'assurer un règlement sécurisé.

**Il y a 3 avantages majeurs que vous devez prendre en considération pour votre établissement :**

1. Vous évitez ainsi la manipulation d'espèces et de chèques, ce qui représente un gain de temps pour vos salariés
2. L'encaissement est immédiat donc votre trésorerie est optimisée
3. Vous n'avez pas de risque d'impayés puisque la carte bancaire est acceptée -ou non- au moment du règlement. N'hésitez pas à vous renseigner et à vous faire conseiller auprès du chargé d'affaires associations de votre partenaire bancaire.

---

**La Société Générale vous propose son offre SogeCommerce, une solution d'encaissement en ligne complète et évolutive, totalement sécurisée et compatible avec les portails École Directe, Scolinfo ou encore Agate.**

---



## Optimiser sa trésorerie

Ces opérations de règlements et d'encaissements sont réalisées dans un environnement bancaire totalement sécurisé. Les banques ont en effet mis en place des authentifications fortes, notamment avec un code secret auquel vient s'ajouter une calculatrice ou lecteur biométrique (Secure Access à la Société Générale) afin de renforcer la sécurité des accès. La Société Générale vous propose aussi une gestion d'administration des droits sur-mesure qui sera le reflet des pouvoirs octroyés. Droits de saisie uniquement, droits de signature (à 2 à partir d'un certain montant), etc., avec la possibilité pour l'administrateur principal de contrôler les connexions, ce qui est



très important dans votre processus de contrôle interne. L'encaissement par carte bancaire est quant à lui réalisé dans l'environnement 3D SECURE où les parents devront nécessairement valider la transaction sur l'espace client de leur banque. *"Ne soyez pas réfractaire à cette dématérialisation qui vous permet de gagner du temps et de l'argent."* -Simone Lot

La Fédération nationale des Ogec recommande un seuil minimum de trésorerie de 60 jours de budget. Ne restez pas isolés si ce seuil n'est pas atteint, abordez ce point avec votre fédération départementale, votre directeur diocésain et votre banque. Des solutions existent afin de vous accompagner au mieux. La Société Générale vous propose, dès la déclaration du nombre d'élèves, une avance de tout ou partie des forfaits dus par les collectivités (forfaits communaux ou d'externat) ou des subventions de fonctionnement d'organismes publics. L'affacturage présente de multiples avantages :

- Un accompagnement financier dans la durée
  - Un fonctionnement souple
  - Une aide dans la gestion de vos subventions
  - Une tarification adaptée : n'hésitez pas à vous renseigner sur cette possibilité auprès de votre chargé d'affaires associations à la Société Générale.
- J'attire votre attention sur la prévention des fraudes et la communication à mettre en place auprès de vos salariés, notamment administratifs et financiers.

---

**L'expertise et le savoir-faire de la Société Générale en matière de cybersécurité sont mis à la disposition de ses clients dans l'objectif de totalement sécuriser leur environnement et de leur permettre ainsi de se consacrer pleinement, et en toute sérénité, à leurs projets de développement.**

---

## Optimiser sa trésorerie



© Adobe Stock

## Soyez vigilants sur les tentatives de fraudes qui ont tendance à se multiplier en temps de crise

En cette période de confinement et d'isolement des salariés, nous avons pu constater de nombreuses tentatives de fraudes dont les plus courantes sont :

- La fraude au président ou au changement de RIB
- L'usurpation d'identité (président ou fournisseur)
- Les faux tests de virements
- Se faire passer pour un prestataire informatique ou bancaire pour prendre la main sur votre ordinateur
- Cheval de Troie
- Le fichier contaminé (souvent demande de rançon)
- Hameçonnage (ou phishing)
- Soutirer des informations confidentielles en se faisant passer pour un organisme de confiance (Trésor Public ou Ministère par exemple).



© Adobe Stock

## L'esprit d'engagement a toujours été l'une des forces du groupe Société Générale

Forte de son expérience et de son expertise au sein de l'enseignement privé, la Société Générale est là pour vous accompagner et vous conseiller au quotidien dans la gestion financière de vos établissements scolaires.

## La Société Générale, un partenaire engagé qui accompagne depuis 30 ans le réseau des Ogec dans la gestion financière de ses établissements

Au-delà des métiers du groupe Société Générale, à travers des actions variées mais menées avec constance, dans la durée, s'exprime une de ses valeurs fortes, l'engagement. C'est dans cet esprit que la Fédération nationale des Ogec a ancré le partenariat historique qui existe avec la Société Générale.

*"Accompagner les Ogec en maîtrisant les risques est notre rôle et notre responsabilité. Pour cela, nous nous appuyons sur une organisation solide et efficace en matière de gestion des risques, dans tous les métiers, marchés et régions où nous intervenons, et sur une culture forte et partagée par tous."*

Article rédigé par Simone Lot, responsable nationale Enseignement privé Économie Sociale et Institutionnels - Société Générale

# | Conclusion



## Journée Gestion 2020 : conclusion, perspectives et remerciements par Caroline Vanlerberghe, directrice du pôle économie-gestion



Caroline Vanlerberghe  
Dir. pôle économie-gestion  
Fédération des Ogec

Les Ogec sont mobilisés sur les enjeux liés à la nouvelle réglementation comptable, les conséquences financières de la crise sanitaire, le contrôle interne et la gestion des risques, la gestion prévisionnelle... Pour y faire face, un travail collectif doit être réalisé, impliquant le chef d'établissement, l'attaché de gestion, le service comptable et le CA<sup>1</sup> de l'Ogec (dont le président et le trésorier.)

**S**i vous êtes tous concernés, vous n'êtes certainement pas seuls ! Plus que jamais, en cette période de complexe et incertaine, tous les Ogec peuvent compter sur le soutien ainsi que sur l'accompagnement des fédérations territoriales et de la Fédération nationale des Ogec. L'appartenance à la communauté du réseau des Ogec est un atout précieux. Toujours présents à vos côtés, nos partenaires bancaires et experts-comptables sont là pour vous apporter des conseils financiers et vous proposer des solutions adaptées à vos besoins.



### QUELLES SONT VOS PRIORITÉS ?

La poursuite de la crise sanitaire et ses conséquences économiques appellent les Ogec à faire preuve de vigilance sur leur niveau de trésorerie, en recherchant les leviers d'action pour maintenir les ressources et optimiser les charges. Les prestations de restauration scolaire et de nettoyage des locaux méritent une attention continue, dans leurs dimensions opérationnelle, contractuelle et financière. L'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation comptable va emporter des changements qui peuvent être significatifs et dont il convient de mesurer les effets attendus sur les comptes annuels de l'exercice 2020-2021. Un travail devra être conduit en amont de la clôture au 31 août 2021 afin d'anticiper les points-clés et de communiquer auprès des financeurs, publics comme privés. Pour les établissements du second degré, des opportunités sont à saisir dans le domaine de la formation par apprentissage, une modalité de formation initiale en plein essor. Les Ogec peuvent bénéficier de la compétence, des conseils et de l'appui au développement fournis par l'Agence nationale Excellence Pro. C'est une chance à saisir !

<sup>1</sup>Conseil d'administration  
© Adobe Stock

## CONCLUSION

### Perspectives

#### PERSPECTIVES

Téléchargez dès maintenant sur le site de la Fédération nationale des Ogec le [nouveau mémento](#) intitulé "Le contrôle interne et la gestion des risques" ainsi que les [trois fiches pratiques](#) pour approfondir le sujet : "La gouvernance d'un établissement scolaire", "Les délégations dans un Ogec" et "Les risques de mise en cause de la responsabilité personnelle des dirigeants d'Ogec". Des exemplaires imprimés de ce mémento sont disponibles. Procurez-vous sans tarder, auprès de votre fédération départementale ou régionale, l'édition 2020 de la nomenclature comptable (sous forme de dépliant de poche).



Découvrez les nouveautés intégrées dans l'application *ISI Gestion* :

- Le module *gestion prévisionnelle* : un outil complet et adapté au secteur de l'Enseignement catholique qui vous aidera à gérer et piloter votre établissement scolaire pour lui assurer un avenir pérenne
- Le module *gestion des risques* : un outil de carto-

graphie des risques qui vous permettra d'analyser chacune de vos activités et de mieux les maîtriser

- La documentation actualisée : nouveaux modèles de bilan, compte de résultat et annexe, fiches d'analyse des incidences de la nouvelle réglementation comptable sur la détermination des ratios et indicateurs financiers (d'ici fin janvier)

[Participez aux prochaines webconférences et redécouvrez nos récentes interventions :](#)

- Webinar coanimé par le Cneap et la Fédération nationale des Ogec sur les nouvelles obligations de comptabilité analytique des CFA et UFA
- Webinar sur la préparation de l'annexe aux comptes 2020-2021
- Rediffusion des conférences de la Journée Gestion 2020 en replay sur [FDO Live](#)
- Réunions d'information sur la nouvelle réglementation comptable

Vous trouverez tous les replays de nos webinars sur le site internet de la [Fédération nationale des Ogec](#) ainsi que sur notre [chaîne YouTube](#).

---

Par l'intermédiaire de ses fédérations territoriales, la Fédération des Ogec apporte compétences, expertises, aide et assistance aux organismes de gestion des établissements scolaires dans les domaines économique, financier, social, juridique et fiscal appliqués aux spécificités de l'EC<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup>Enseignement catholique  
© Adobe Stock

## CONCLUSION

### Remerciements



© Adobe Stock

Merci à tous les intervenants pour leurs expertises et leur engagement au service de notre réseau fédératif

#### REMERCIEMENTS

La réussite de la JG20 est le fruit d'un travail d'équipe de longue haleine, qui a su s'adapter aux imprévus et proposer un événement dynamique en prise avec l'actualité professionnelle des gestionnaires d'établissements. Nous tenons à remercier vivement :

- [Denis Peiron](#), journaliste au quotidien La Croix, animateur de la Journée Gestion
- Nos partenaires experts-comptables et bancaires intervenus à la Journée Gestion : [In Extenso](#), la [Société Générale](#) et [Fidéliance](#) (membre de [Crowe France](#))
- Nos conseillers : Olivier Ohanian, consultant en restauration scolaire ([Deli Conseil](#)), Mathilde Delaunay, avocate au sein du [cabinet Guillemin Flichy](#)



© Adobe Stock

Un réseau plus que jamais en mouvement : partager pour avancer ensemble !

Ensemble, faisons vivre une école catholique solidaire et responsable, et assurons la pérennité de nos organismes de gestion.

-Aurélia de Saint-Exupéry, secrétaire générale de la Fédération nationale des Ogec

S'il y a bien une devise qui fait écho à ce que nous vivons, c'est celle d'Héraclite : "Rien n'est permanent, sauf le changement"

- Emilie Julien, directrice de l'[Agence nationale Excellence Pro](#), agence au service de l'excellence de la voie professionnelle
- Tous les membres de la commission comptabilité-gestion de la Fédération nationale des Ogec, et plus particulièrement Jacques Dautais

- Laetitia de Beler ([Confidentia Gestion](#)), chef de projet pour l'organisation de cette Journée Gestion 2020
  - [Jean Duverdier](#), illustrateur des conférences
  - Toute l'équipe de la Fédération nationale des Ogec
- Et surtout un grand merci à vous, cher public du réseau fédératif des Ogec !

Article rédigé par Caroline Vanlerberghe, directrice du pôle économie-gestion de la Fédération nationale des Ogec



## Prière à Notre Dame du Travail

Notre Dame du Travail, Je vous offre mon travail, mes tâches quotidiennes, mes réussites. Je vous offre aussi mes échecs, mes attentes et mes peurs, mes espoirs et mes ambitions. À ceux qui ont un métier, donnez la joie du travail bien fait et celle d'un véritable épanouissement. À ceux qui sont accablés par un travail épuisant ou dégradant, à ceux qui cherchent un emploi, qui se sentent inutiles ou rejetés, donnez la confiance et la persévérance. À ceux qui portent les soucis de la responsabilité, qui travaillent dans l'angoisse du lendemain ou le découragement de la

routine, à ceux qui fuient la réalité du quotidien, donnez le dynamisme de l'espérance. À celles qui portent le beau travail de l'enfantement, donnez le rayonnement dans la joie de l'attente et la paix dans l'inquiétude. Soyez la consolation de celles à qui la vie semble se refuser. Notre Dame du Travail, ô notre mère, donnez-nous la force et la docilité de Saint Joseph. Donnez-nous la douceur et la bienveillance qui ouvrent les coeurs fermés. Apprenez-nous la pauvreté dans la richesse, la patience dans le dénuement. Donnez-nous le souci du pauvre et la tendresse pour le plus fragile.

Que nos mains soient les vôtres pour encourager, reconforter, consoler, et notre coeur le vôtre pour partager, aimer et vivre la miséricorde. Amen. Notre Dame du Travail, priez pour nous. Ainsi soit-il.

# Journée Gestion 2020

14 OCTOBRE



▶ La Journée Gestion 2020 est disponible en replay sur FDO Live



Parce que notre monde bouge,  
ajustons notre gestion pour assurer  
notre avenir

Retrouvez-nous sur **fdo**live

Événement  
**100%**  
digital